

Descriptif de fonction :
Puériculteur

Conditions d'accès à l'emploi (selon le statut administratif) :

Echelle	Accès	Conditions requises	Examen
D2	Recrutement	Être porteur du brevet de puériculteur ou du certificat de qualification en puériculture	oui
D3	Evolution de carrière	Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 9 ans dans l'échelle D2	non

Missions :

Sous l'autorité de sa hiérarchie, le puériculteur doit être capable de réaliser des soins de prévention, de maintien, d'éducation à la santé et développer des liens relationnels pour préserver, ou promouvoir la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Tout agent provincial est au service de l'Institution. Il doit la représenter dignement dans l'exercice de ses missions et être soucieux de rendre un service public de qualité aux citoyens.

Activités :

- ⇒ Accueillir les bébés/enfants et leurs parents ;
- ⇒ Dispenser les soins aux bébés/enfants ;
- ⇒ Donner les biberons, les repas aux bébés/enfants ;
- ⇒ Observer les bébés/enfants ;
- ⇒ Aménager un environnement adapté aux bébés/enfants ;
- ⇒ Participer à la rédaction et à la mise à jour des dossiers des bébés/enfants ;
- ⇒ Surveiller l'état de santé des bébés ;
- ⇒ Communiquer avec les collègues, la hiérarchie, les parents,...

Compétences requises :

- ⇒ Connaissances (savoir) – Le puériculteur doit connaître :
 - L'Institution provinciale ;
 - Le fonctionnement de son secteur et de son service ;
 - Les missions et objectifs du service ;
 - La langue française orale et écrite (selon la langue administrative officielle) ;
 - Les normes d'hygiène à respecter en milieu d'accueil ;
 - Le développement psychomoteur et affectif de l'enfant ;
 - Les droits des enfants et de la protection de la petite enfance ;
 - La nutrition infantile ;
 - Les gestes de premiers secours ;
 - La psychologie des l'enfant.
- ⇒ Aptitudes (savoir-faire) – Le puériculteur doit être capable de (d') :
 - Accompagner les bébés dans leurs activités quotidiennes ;
 - Donner les soins nécessaires aux enfants ;
 - Veiller au respect de l'hygiène ;
 - Aménager et adapter l'espace en fonction des âges et des besoins des enfants ;
 - Accueillir et orienter les bébés et leurs parents ;
 - Identifier les besoins des bébés/enfants et y répondre ;
 - Identifier, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine et définir les actions correctives et/ou préventives ;

- Choisir des matériels, des outils adaptés à la réalisation des activités ;
- Poser les actes de premiers secours si nécessaire ;
- Communiquer aux parents les détails importants de la journée de leur bébé/enfant ;
- Travailler en équipe.

⇒ Attitudes (savoir-être) – Le puériculteur doit faire preuve de (d') :

- Professionnalisme et exemplarité ;
- Non discrimination ;
- Organisation, méthode et rigueur ;
- Pro-activité (initiative, dynamisme, curiosité) ;
- Intégrité ;
- Autocritique ;
- Devoir de réserve, discrétion, confidentialité;
- Sociabilité (écoute, ouverture d'esprit, aisance relationnelle, disponibilité) et esprit d'équipe ;
- Ponctualité, politesse, respect, patience ;
- Sens des responsabilités, engagement ;
- Polyvalence, adaptabilité.